

APPEL À PROPOSITIONS

Initiative d'appui à la gestion durable du Complexe W-Arly-Pendjari (Bénin, Burkina Faso, Niger)

Lancement des consultations nationales et régionales

TERMES DE REFERENCE

1. CONTEXTE

Le Complexe W-Arly-Pendjari (WAP) est un bien transnational (environ 450 km de frontière) que se partagent la République du Niger, le Burkina Faso et la République du Bénin en Afrique de l'Ouest. La partie nigérienne du bien a été inscrite en 1996 sur la Liste du patrimoine mondial. Elle sera ensuite étendue en 2017 à ses parties béninoises et burkinabè. Le bien couvre une vaste étendue savane soudano-sahélienne intacte, avec des types de végétation comme les prairies, les brousses arbustives, les savanes boisées ou les vastes galeries forestières. Il s'agit du plus grand et du plus important continuum d'écosystèmes terrestres, semi-aquatiques et aquatiques de la ceinture de savanes d'Afrique de l'Ouest. Ce bien transnational sert de refuge à des espèces animales qui ont disparu ailleurs en Afrique de l'Ouest ou qui sont très menacées. Il accueille notamment la plus grande population d'éléphants d'Afrique de l'Ouest et la plupart des grands mammifères typiques de la région, comme le lamantin d'Afrique, le guépard, ou le léopard. Il abrite aussi la seule population viable de lions de la région. Le site est également une réserve de biosphère transfrontière.

Au-delà des pressions liées à la démographie et à l'occupation des terres de la périphérie devenant critique, ces dernières années, la situation sécuritaire au Complexe WAP est devenue très préoccupante avec l'émergence et le développement de différents groupes armés sur le bien. Cette situation a entraîné à la fois une sanctuarisation du complexe par des groupes armés et une perte drastique de la diversité biologique de façon générale et de la grande faune mammalienne en particulier. Ainsi, la vitesse de dégradation de la situation sécuritaire est devenue impressionnante, induisant par exemple une absence de gestion de la composante Arly du complexe. Aussi l'urgence de la situation induit-elle une réaction concertée et rapide sur le terrain, basée sur une gestion axée sur les résultats permettant d'obtenir des résultats concrets sur le court, moyen et long terme. Le succès d'une telle initiative repose essentiellement sur un engagement de tous ceux qui sont concernés par la gestion de ce bien de valeur exceptionnelle, à savoir les Etats et les gestionnaires du bien, mais également une implication effective de la société civile et des décideurs politiques, un accompagnement des partenaires techniques, des bailleurs de fonds, des chercheurs, des organisations internationales et régionales et des acteurs des cadres institutionnels de coordination et de suivi de la coopération régionale en matière de politiques de développement et de sécurité.

Dans ce contexte, le Bénin, le Burkina Faso et le Niger ont convenu de renforcer leur coopération pour améliorer la gestion et la protection du Complexe. Ceci se fera à travers l'organisation de consultations nationales et régionales inclusives devant aboutir à l'organisation d'une session de haut niveau et une table ronde des partenaires. Le Centre du patrimoine mondial et des partenaires notamment : FSOA, FMFA, UICN, GIZ, KFW, GEF, UE, UEMOA et la CEDEAO se sont engagés à soutenir les États parties pour la mise en œuvre des résultats issus des assises de l'initiative d'appui à la gestion durable du Complexe W-Arly-Pendjari financé par le gouvernement de la Norvège à travers l'UNESCO.

Dans ce cadre, une équipe de deux consultants (01 international et 01 national/régional) sera recrutée pour piloter, animer et dynamiser le processus, et produire les documents stratégiques. Cette équipe de deux consultants sera composée d'un/e chef(fe) de mission secondé/e d'un expert originaire d'un pays du Complexe WAP.

2. OBJECTIFS DE L'INITIATIVE

L'initiative, préparée par le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO et financé par le Gouvernement de la Norvège vise à « Accompagner à court et moyen termes la mise en place de processus transfrontaliers, opérationnels et efficaces, basés sur la souveraineté des États pour sauver un Bien international partagé, le Complexe W-Arly-Pendjari (Bénin, Burkina Faso, Niger), face à une dégradation rapide de la situation sécuritaire ».

Trois principaux résultats sont attendus, d'ici fin 2021 :

1. Trois stratégies nationales à court et moyen termes, en lien avec les principes de l'accord de gestion tripartite et adressant les enjeux socioéconomiques de conservation et les menaces sécuritaires sont élaborés et adoptés et constituent le socle d'un plan d'urgence régional opérationnel et concerté, pour le WAP ;
2. Une stratégie régionale assortie d'un plan d'urgence de sécurité et d'un mécanisme de financement pour soutenir la gestion transfrontalière harmonisée du Complexe W-Arly-Pendjari est élaborée et adoptée ;
3. Une réunion de haut niveau, couplée à une table ronde des bailleurs de fonds, sont organisées et un communiqué final engageant est disponible et publié.

3. TACHES

Le/a chef(fe) de mission encadrera le travail technique et sera le principal expert pour piloter, animer et dynamiser le processus, et produire les documents stratégiques. Il/elle devra s'assurer que l'ensemble des propositions techniques contribuent à la préservation de la VUE du bien et l'autonomisation des communautés riveraines. Plus spécifiquement, l'équipe des deux consultants devra réaliser les tâches suivantes :

I. Préparation technique des consultations nationales et régionales :

- a) Evaluer l'état de conservation du Complexe WAP et les menaces socio-économiques sécuritaires et qui entravent sa protection et sa gestion ;
- b) Identifier les dispositions/initiatives de gestion prises par les autorités nationales et leurs partenaires techniques et financiers pour améliorer et/ou renforcer la gestion de l'ensemble du Complexe WAP ;
- c) Déterminer les facteurs politiques, socio-économiques et sécuritaires à prendre en compte pour une meilleure gestion du Complexe WAP.

II. Appui technique aux autorités de tutelle des aires protégées du Bénin, du Burkina Faso et du Niger pour l'organisation des consultations nationales :

- a) Proposer une méthodologie cohérente et inclusive pour l'organisation des consultations nationales en étroite collaboration avec les autorités de tutelle des aires protégées du

Bénin, du Burkina Faso et du Niger et de leurs partenaires techniques et financiers sur la base d'un état des lieux des actions entreprises par les trois pays ;

- b) Appuyer techniquement les autorités de tutelle des aires protégées du Bénin, du Burkina Faso et du Niger dans la préparation aux niveaux nationaux des concertations pour analyser et consolider les enjeux sécuritaires, de conservation, et d'accompagnements sociaux et économiques du Complexe WAP avec les parties prenantes pertinentes identifiées dans la proposition méthodologique ;
- c) Faciliter les échanges lors des consultations nationales et coordonner le rapportage de chaque consultation nationale en vue de l'élaboration des Plans d'actions nationaux adressant les enjeux de conservation, sociaux et économiques les menaces sécuritaires du Complexe WAP ;
- d) Organiser au moins une mission par pays en coopération avec les Etats parties du Bénin, du Burkina Faso et du Niger pour la préparation et l'animation des consultations nationales si les conditions sanitaires et sécuritaires le permettent.

III. Assistance auprès des autorités de tutelle des aires protégées du Bénin, du Burkina Faso et du Niger pour l'organisation de la consultation régionale :

- a. Préparer les éléments techniques de base, les outils d'aide aux décisions ;
- b. Coordonner, en étroite collaboration avec les trois pays et leurs partenaires techniques et financiers, l'élaboration de la synthèse des trois Plans d'urgence nationaux issus des consultations nationales ;
- c. Proposer une ébauche d'un plan régional d'urgence opérationnel assorti d'un mécanisme de financement sur la base de l'accord tripartite de gestion harmonisée du Complexe WAP et de la synthèse des trois Plans d'urgence nationaux ;
- d. Faciliter un atelier régional technique de 3 jours, en guise de préparation de la Réunion de haut niveau sur le Complexe WAP ;
- e. Présenter une ébauche du plan régional d'urgence opérationnel, assorti d'une proposition du mécanisme de financement lors de l'atelier régional technique et prendre en compte les commentaires fournis pour leur validation technique ;
- f. Accompagner les autorités de tutelle des AP du Complexe WAP pour l'animation d'une réunion de haut niveau, couplée à une table ronde des bailleurs de fonds, et pour la rédaction d'un communiqué final engageant les trois Etats parties.

Le/a chef(fe) de mission assurera la coordination technique en étroite collaboration avec le consultant national/régional, les équipes techniques nationales et régionales ainsi que les partenaires techniques pertinentes impliquées dans la gestion du bien.

4. LIVRABLES ET CALENDRIER

Cette consultation est prévue pour une durée maximale de 5 mois. L'équipe de deux Consultants doit soumettre à l'Unité Afrique du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO les livrables en français, avec un résumé en anglais, avant le 15 novembre 2021, présentant :

- a) L'état des lieux théorique des facteurs affectant le Complexe WAP et la synthèse des initiatives nationales et régionales visant à adresser les menaces sécuritaires et les enjeux de conservation, sociaux et économiques du Complexe WAP ;
- b) Les rapports de mission et la synthèse des différentes consultations nationales et régionales ;
- c) Les plans d'actions nationaux à court et moyen termes adressant les menaces sécuritaires et les enjeux de conservation, sociaux et économiques du Complexe WAP validés par les trois pays ;
- d) La proposition de plan d'urgence régional assorti d'un mécanisme de financement pour soutenir la gestion transfrontalière harmonisée du Complexe WAP ;
- e) Un projet de Communiqué final à soumettre à l'approbation des hautes autorités des trois Etats parties.

5. PROFILS DE L'ÉQUIPE DES CONSULTANTS

Education

- Diplôme universitaire (Master ou équivalent) en sciences naturelles, médiation et gestion des conflits gouvernance et plaidoyer, géographie, environnement, patrimoine, et autres sciences connexes

Expérience professionnelle

- Expérience prouvée d'au moins 10 ans (pour chaque consultant de l'équipe) comme facilitateur de processus de planification stratégique participative et élaboration de Plans Stratégiques d'urgence ;
- Expérience avérée dans le soutien aux processus de paix et de stabilisation/prévention des conflits ;
- Expérience comme facilitateur de processus de réflexion, analyse et évaluation prospective en utilisant des méthodologies participatives ;
- Connaissance des enjeux et problématiques des aires protégées, en Afrique de l'Ouest et particulièrement dans les trois pays du Complexe WAP.

Aptitudes et compétences

- Compréhension et connaissance approfondies de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel et de ses procédures, du Programme MAB, de la gestion des conflits armés autour des aires protégées,etc.
- Capacité à construire une relation de confiance avec les responsables des différentes parties ;
- Aptitudes personnelles en négociation/médiation dans un environnement complexe ;
- Facultés à appréhender la complexité des relations intercommunautaires, des interconnexions avec les pouvoirs centraux des trois pays, et des relations avec les acteurs internationaux ;
- Bonnes compétences en matière d'organisation et de planification ;

- Solides compétences interculturelles et interpersonnelles ;
- Capacité à travailler dans un environnement multiculturel et à coopérer en équipe.

Langue

- Maîtrise professionnelle du français.
- La compréhension d'une ou de plusieurs langues des communautés riveraines du bien serait un atout.

En complément des exigences ci-dessus mentionnées applicables à chaque membre de l'équipe des deux consultants, le/a chef(fe) de mission doit démontrer un minimum de quatre (4) ans d'expérience professionnelle à des niveaux de responsabilité de plus en plus élevés et pertinents dans le domaine de la préservation du patrimoine naturel, dont de préférence deux (2) ans acquis au niveau international.

6. DOSSIER DE CANDIDATURE

Les propositions doivent être soumises par des équipes composées de deux consultants (01 international et 01 national/régional) et doivent contenir les éléments suivants :

- Une proposition méthodologique complète avec un chronogramme détaillé ;
- Une proposition financière en considérant que les frais relatifs à l'organisation des ateliers (location de salle, matériel, catering, etc.) sont à la charge des commanditaires. L'offre financière doit être détaillée et refléter les montants prévus pour chaque membre de l'équipe ;
- Les curricula vitae à jour de l'équipe avec leurs expériences, générales et pertinentes, des références de consultations similaires et des attestations seront un atout.

Les candidatures individuelles ne sont pas considérées. Seules les candidatures soumises par une équipe de deux consultants et répondant aux conditions ci-dessus mentionnées seront considérées par l'évaluation des offres.

7. DELAI DE REALISATION DE LA PRESTATION

La charge de travail est estimée à 60 H/jours de prestation pour l'équipe et la période d'exécution pourra s'étaler de mi-juin à mi-novembre 2021.

8. DATE LIMITE ET MODE DE SOUMISSION DES PROPOSITIONS

Les propositions doivent être soumises dans un délai de trois semaines et au plus tard le 23 août 2021, à 18h00 de Paris.

Elles seront transmises par courriel à l'adresse suivante : WH-Africa@unesco.org

9. CONTRAT

Un contrat de prestation de service sera proposé à l'équipe de deux consultants sélectionnée suivant les procédures applicables aux contrats de l'UNESCO, qui finance l'étude, et conformément aux

procédures de l'organisation telles que définies dans son Manuel de Procédures Administratives et Comptables.

Les dépenses liées aux voyages et aux séjours de l'équipe dans la sous-région seront remboursées sur présentation de justificatifs et conformément aux dispositions du contrat.

10. CONTACT

Pour tout renseignement complémentaire veuillez contacter : Dodé Houehounha – dhouehounha@unesco.org